



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
16.12.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/129

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme HOLLINGER-CHAILLET, Mr DE GUALY, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme Angélique BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GUIRAUD
Mme Vanille PESA, procuration à Mr GRIALOU
Mme Blandine THUEL, procuration à Mme HOLLINGER-CHAILLET

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**REGLEMENT POUR
L'ATTRIBUTION DE
COUPES ET DE
TROPHEES**

Rapporteur : Monsieur LE ROCH

La ville de Saint-Juéry récompense ses sportifs, membres des clubs et associations de la commune et sportifs natifs de Saint-Juéry qui portent haut les couleurs de la ville lors de manifestations sportives et à l'issue du forum des associations dans le cadre de la soirée des trophées.

Elle récompense également les sportifs extérieurs à la commune venus s'illustrer lors d'une manifestation sur la ville.

A ce jour, aucune règle n'existe en ce qui concerne l'attribution de récompenses.

Adopté à l'unanimité

Il y a donc lieu d'instituer un règlement afin d'éviter toute attribution aléatoire pouvant susciter une quelconque polémique.

Après lecture du règlement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable au règlement ci-joint.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 18 février 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général